

FORMULAIRE DE DEMANDE CARTE TAXI



La Carte Taxi d'une valeur de 250 euros par an vous permet d'utiliser les services d'un artisan taxi de l'Essonne ou le service Pam 91 gratuitement.
Pour plus d'informations et pour connaître les artisans taxi affiliés, **rendez-vous sur www.essonne.fr/economie-amenagement-mobilites/mobilites/les-aides-aux-transport**

Cochez les cases utiles :

1^{ère} attribution Renouvellement

Madame Monsieur

NOM usuel :

NOM de naissance :

Prénom : Date de naissance :/...../.....

Adresse :

Code postal :

9	1			
---	---	--	--	--

 Ville

Téléphone fixe :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Téléphone portable :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Adresse e-mail :@.....

Je certifie l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à : le

Signature :

Les informations nominatives recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans le système d'information géré par le Conseil départemental de l'Essonne, aux fins de gestion des demandes de Carte Taxi. Après instruction et validation des dossiers, les données sont transmises à l'entreprise Docaposte Applicam en charge de la fabrication des cartes, de la gestion des aides et de la relation avec les entreprises de transport affiliées. Le responsable de traitement est le Conseil départemental de l'Essonne. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi «Informatiques et Libertés» du 6 janvier 1978), auprès de contact@essonne.fr

TRANSMISSION DE VOTRE DOSSIER COMPLET

voir liste des pièces à fournir au dos

- Privilégiez le dépôt de votre demande en ligne sur <https://demarches.essonne.fr/economie-amenagement-mobilite/>
- Par courrier à l'adresse suivante :
Conseil départemental de l'Essonne
Monsieur le Président
Direction des transports et de la mobilité
Boulevard de France - Évry-Courcouronnes
91012 ÉVRY CEDEX
- Au Centre communal d'action sociale (CCAS)



POUR TOUT RENSEIGNEMENT

N° Vert 0 800 40 80 40

(Appel non surtaxé depuis un poste fixe)

Du lundi au vendredi
10h-12h / 13h30-15h

amethyste@cd-essonne.fr



PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR

CARTE TAXI

POUR TOUTE 1^{ÈRE} DEMANDE OU EN CAS DE CHANGEMENT :

- Justificatif de domicile à votre nom de plus d'un an en Essonne pas de certificat d'hébergement
- 1 photocopie recto-verso de la carte d'identité ou titre de séjour VALIDE

DOCUMENTS OBLIGATOIRES POUR CHAQUE DEMANDE :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom (par exemple : quittance de loyer, facture d'électricité ou de gaz, etc.) **pas de certificat d'hébergement**
- **Justificatif de votre situation :**

POUR LES PERSONNES DE + DE 65 ANS :

- Copie intégrale du dernier avis d'imposition sur les revenus indiquant un **montant inférieur ou égal à 61 euros** sur la ligne impôt net avant correction / crédit d'impôt

POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

Bénéficiaire de l'Allocation Adulte Handicapée

- Photocopie du dernier décompte de paiement de l'Allocation Adulte Handicapée (AAH) de moins de 3 mois délivré par la CAF

Bénéficiaire du Navigo Améthyste ne percevant plus l'Allocation Adulte Handicapée

- Attestation de versement d'une pension d'invalidité inférieure ou égale au montant perçu précédemment au titre de l'AAH
- Attestation de versement de l'Allocation Supplémentaire Vieillesse (ASV) / Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA)

Bénéficiaire d'une pension d'invalidité de 2^e ou 3^e catégorie

- Attestation de versement d'une pension d'invalidité et une attestation de versement de l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI)

POUR LE MONDE COMBATTANT :

Ancien et ancienne combattant(e) de 60 ans et plus

- Carte du combattant

Veuve d'anciens combattants ou veuve de guerre de 60 ans et plus

- Carte de veuve d'anciens combattants ou carte de veuve de guerre délivrée par l'ONAC
- Carte d'ancien combattant du défunt ainsi que son avis de décès

Réfractaires au Service du Travail Obligatoire (STO) ou anciennes infirmières engagées volontairement à la guerre de 1939-1945

- Carte ou attestation

Orphelin(e) de guerre ou pupille de la nation de 60 ans et plus

- Carte d'orphelin(e) de guerre délivrée par l'ONAC ou livret de famille ou un extrait de naissance portant la mention « orphelin »
- Carte ou jugement ou livret de famille ou extrait de naissance portant la mention « Pupille de la nation »